

15^e Exposition de peinture et de sculpture d'Eckbolsheim



SALLE DES FÊTES MUNICIPALE
5, rue du Général Leclerc
ECKBOLSHEIM



Ville d'ECKBOLSHEIM

Les 16 et 17 octobre 2010

Un jury de peintres et de sculpteurs professionnels présidé par
Luc DORNSTETTER décernera les prix suivants :

1^{er} Prix peinture : 600€

offert par la commune d'Eckbolsheim

2^{ème} Prix peinture : 450€

offert par l'entreprise Mise au green

1^{er} Prix sculpture : 600€

offert par la commune d'Eckbolsheim

2^{ème} Prix sculpture : 450€

offert par le Crédit Mutuel du parc de la Bruche

Prix public : 450€

l'œuvre primée par le public est attribuée par tirage au sort

Prix d'honneur peinture : 80 €

Prix d'honneur sculpture : 80 €

"La beauté est dans les yeux de celui qui regarde."

Oscar Wilde

Les œuvres primées sont cédées à la *commune d'Eckbolsheim*, au *Crédit Mutuel* et à *Mise au Green*. L'artiste ayant été lauréat à l'un des prix ci-dessus : *Ville*, *Crédit Mutuel* et *Public*, ne pourra concourir que dans une autre catégorie l'année suivante.

RÈGLEMENT

1. L'exposition aura lieu les 16 et 17 octobre 2010 dans la salle des fêtes municipale, 5 rue du Général Leclerc à Eckbolsheim.
2. Elle est ouverte aux peintres et sculpteurs amateurs (seront retenus les 50 premiers artistes peintres inscrits et les 20 premiers artistes sculpteurs inscrits).
3. Les oeuvres primées en peinture et en sculpture resteront propriété de la Commune d'Eckbolsheim, du Crédit Mutuel, de l'entreprise Mise au Green et du visiteur désigné par le tirage au sort (voir les prix).
4. Les prix sculpture ne pourront être attribués que pour un nombre minimum de 10 sculpteurs exposants inscrits. Les artistes sculpteurs seront prévenus par téléphone si ce prix ne pouvait se faire par manque de candidats.
5. Les exposants (peintres et sculpteurs) ne pourront exposer que 3 oeuvres. L'unique panneau mis à disposition des peintres sera de 1,80 x 1,20 m. Veuillez communiquer avec précision les titres, les dimensions et les techniques employées.
6. Il n'est pas accepté qu'une des oeuvres soit « hors concours ».
7. Le droit d'inscription est fixé à 18 € et devra être réglé par chèque libellé à l'ordre de l'OMSALC Eckbolsheim et joint au bulletin d'inscription. Votre inscription vous sera confirmée par courrier dès réception.
8. Les oeuvres sont à déposer à la salle d'exposition samedi le 16 octobre entre 8h30 et 12h. Elles devront être reprises le dimanche 17 octobre après 19 h auprès des organisateurs.
9. Les exposants peuvent déposer à l'accueil une fiche mentionnant le prix de vente des oeuvres exposées.
10. Les peintures devront être pourvues au verso d'un système d'accrochage et porter la mention du titre de l'oeuvre et l'indication des nom et adresse de l'exposant. Il en est de même pour les sculptures (titre, nom, adresse). Une carte de visite pourra être fixée sur les panneaux.
11. Les oeuvres seront mises en place avec l'aide du Comité d'Organisation de l'exposition. Un reçu sera délivré lors de la mise en place.
12. Chaque artiste est responsable de ses oeuvres et doit les assurer auprès de son assurance privée. La commune met en place un système de gardiennage nocturne mais sa responsabilité ne saura être engagée en cas de bris.
13. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 1er octobre 2010. Les renseignements peuvent être obtenus :
 - × auprès de Fleur Appelhans à fleur.appelhans@eckbolsheim.com
 - × auprès de Sylviane Haberkorn à sylviane.haberkorn@eckbolsheim.com
 - × auprès de Catherine Schneider à catherine.schneider@eckbolsheim.com
14. Le vernissage aura lieu le samedi 16 octobre 2010 à 16h.
15. La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le dimanche 17 octobre à 18h.
16. La participation du public à la désignation du prix public sera close dimanche à 17h.
17. Ouverture au public :
 - × samedi 16 octobre 2010 de 16h à 19h
 - × dimanche 17 octobre 2010 de 10h à 18h